

LOCATION FINANCIERE : LE LEASING APPLIQUE AUX ŒUVRES D'ART

Pour les entreprises et les professions libérales, l'achat d'œuvres d'art présente l'inconvénient de ne pas être amortissable, à l'inverse, la location financière présente les intérêts financiers et fiscaux suivants :

- Fiscalement, les loyers sont déductibles du résultat imposable et diminuent ainsi l'IS (Entreprises) ou l'IRPP (Professions libérales)
- La location permet d'étaler le coût de l'achat tout en réalisant des économies d'impôt importantes
- La location n'altère pas la capacité d'emprunt et allège le haut de bilan (hors IFRS)
- Au terme du contrat de location, les œuvres seront cédées pour une valeur résiduelle
- Bail Art propose donc systématiquement ses offres en location ou ponctuellement en crédit bail au client, avec un accompagnement sur l'ensemble de la démarche : de la réflexion jusqu'à l'installation

L'utilisation de ce type de financement pour l'acquisition d'œuvres d'art entre dans le cadre de la décoration et l'aménagement des bureaux au compte 6068 du plan comptable général, au même titre que la location de végétaux, de mobilier ou l'achat de tels éléments d'aménagement des espaces professionnels.

En complément de l'article 238 bis AB du Code général des impôts, le leasing favorise l'introduction d'œuvres d'art dans les espaces professionnels. Il soutient la création artistique et encourage les sociétés à diffuser les valeurs de créativité et d'ouverture véhiculées par l'art.

Bailart

LA PRESSE EN PARLE



Le Parisien -

« Le leasing d'œuvre d'art fonctionne comme une location. Chaque mois le client paye un loyer, sauf qu'il est prévu une option d'achat à la fin du contrat. »



Ideat - n° 84

« Bail Art dont le financement est l'activité principale, propose aux avocats, médecins ou notaires, d'acheter meubles design et objets d'art en leasing. Moins cher grâce aux loyers défiscalisés, ce système offre un droit sur l'objet, cédé par la suite en pleine propriété au client. »



Décision Achats - n°143

« Au lieu de payer des impôts, il m'a paru plus intéressant d'investir dans l'art contemporain. »



TGV Magazine - n°139

« A l'arrivée une société [Bail Art], des clients (Consotel, SBPM, Swiss Life Banque Privée, TF1...) et une réussite malgré la crise »



BFM Business et ITV ont consacré trois interviews à Bail Art,

14 novembre 2010, 12 avril 2011 et 3 mai 2011, retrouvez les sur www.bail-art.com



La Gazette Drouot - n°23

9 juin 2017 *Du leasing dans l'art*



France Musique - *Le leasing d'œuvres d'art en 3 minutes*

<https://www.francemusique.fr/emissions/culture-eco/le-leasing-d-oeuvres-d-art-33110>